

Série de fiches d'éducation financière

Comprendre la carte de débit



Idée originale



Réalisation

Chantale Audet et Amélie Bourret
Autrement dit – www.autrementdit.ca

Collaboration

- Lili Plourde, directrice générale d'Autisme Québec
- Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec
- Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Illustrations

Charles-David Laflamme

Révision linguistique

David Rancourt

Graphisme

Stéphanie Rivet – Pulsation graphique

Cette fiche fait partie d'une série de fiches d'éducation financière. Les fiches sont gratuites et libres d'utilisation. Merci de les citer quand vous les utilisez.

Elles ont été rédigées en langage clair et simple pour en faciliter la compréhension et l'utilisation.

Un conseil pratique

Consultez la fiche *Introduction à la série de fiches d'éducation financière*. Elle vous donnera une vue d'ensemble de tous les thèmes abordés.

Comment citer cette publication

Autisme Québec. *Comprendre la carte de débit. Série de fiches d'éducation financière*. Québec, 2020.

Remerciements

Cette série de fiches d'éducation financière a été conçue avec le soutien de nombreuses personnes. Ces personnes ont généreusement accepté de partager leur expérience pour choisir les sujets les plus pertinents, elles ont commenté les nombreuses versions rédigées et elles ont fait part de leurs suggestions tout au long du développement.

Un sincère merci à toutes ces personnes, donc, personnes autistes, parents, intervenants et spécialistes de la gestion des finances personnelles.

Plus spécifiquement :

Mathieu Bérubé-Le May, Christophe Comeau, Brigitte Coutu, Léonie Dancause, Madeleine Gagne, Francine Hamel, Charles-David Laflamme, Marie Lambert, Lucie Latour, Élisabeth Le May, Justin Matte, Andrée Paradis, Jean-François Picard, Laurent Rainville, Alain Rheault, Jacinthe Rochette, Anne Seigneur

Aussi, nous souhaitons remercier d'autres personnes qui ont jeté leur regard sur les fiches de façon ponctuelle. Elles se reconnaîtront sûrement !

Merci à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour la subvention accordée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de l'Autorité des marchés financiers. Les informations, opinions et avis exprimés n'engagent que la responsabilité d'Autisme Québec. Un merci tout spécial à Camille Beaudoin, Nathalie Depocas et Valérie Sauvé.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020
ISBN 978-2-925115-00-7



Comprendre la carte de débit

Cette fiche t'expliquera comment utiliser la carte de débit qui est reliée à ton compte.

Voici ce que tu y trouveras :

- 1. Avoir une carte de débit**
- 2. Choisir un NIP**
- 3. Utiliser ta carte de débit pour payer**
- 4. Que faire si tu perds ta carte de débit**

1

Avoir une carte de débit

Au moment d'ouvrir un compte, tu recevras une carte de débit. Cette carte est parfois appelée « carte bancaire » ou autrement selon les institutions financières. Elle est très pratique.

Ta carte de débit est munie d'une puce directement reliée à ton compte.

Tu auras besoin de ta carte ou du numéro écrit dessus pour la plupart des opérations que tu feras, par exemple :

- Payer dans un commerce, sauf quand tu paies en argent comptant
- Retirer ou déposer de l'argent à un guichet automatique
- Faire des opérations dans une succursale, c'est-à-dire l'édifice où tu as ouvert ton compte ou un autre édifice de ton institution financière
- Faire des opérations sur Internet

Chaque fois que tu utiliseras ta carte de débit pour retirer de l'argent ou pour payer, le montant sera directement soustrait de ton compte.

Ce sera aussi le cas quand tu déposeras de l'argent comptant avec ta carte de débit : l'argent sera déposé directement dans ton compte.

2 Choisir un NIP

Comme ta carte de débit est reliée à ton compte, il est important qu'elle soit protégée pour que tu sois la seule personne à pouvoir l'utiliser. On te demandera donc de choisir un NIP, c'est-à-dire un **N**uméro d'**I**dentification **P**ersonnel.

Savais-tu ?

Les mots « opérations » et « transactions » veulent dire la même chose.



Un NIP contient 4 ou 5 chiffres, que tu devras composer quand tu utiliseras ta carte.

Tu dois choisir un NIP qui n'est pas facile à deviner par d'autres personnes. Ce n'est pas une bonne idée, par exemple, de prendre ton numéro de téléphone, ta date de naissance ou ceux d'un membre de ta famille.

Pense à un numéro facile à retenir pour toi, mais que personne ne pourra deviner !

Protéger ton NIP

Il est nécessaire que tu apprennes ton NIP par cœur, et surtout que tu ne le révèles à personne.

Tu es responsable de protéger ta carte de débit ainsi que ton NIP pour éviter de te les faire voler. En fait, c'est un engagement que tu prends avec ton institution financière.

Si tu révèles ton NIP à quelqu'un, puis que tu te fais voler de l'argent dans ton compte, l'institution financière pourrait refuser de te rembourser.



Prends l'habitude de protéger le clavier chaque fois que tu composes ton NIP.

Bonnes habitudes pour protéger ton NIP

Voici quelques bonnes habitudes à prendre pour protéger ton NIP :

- Protège le clavier chaque fois que tu composes ton NIP.
 - Mets ta main libre au-dessus du clavier.
 - Mets-toi bien droit devant le guichet ou l'appareil pour cacher l'écran et le clavier.
- Ne donne pas ton NIP à quelqu'un d'autre.
- N'écris jamais ton NIP.

3

Utiliser ta carte de débit pour payer

La plupart des cartes de débit permettent de faire des transactions de deux façons :

- Les transactions avec NIP, en insérant ta carte dans l'appareil du commerçant
- Les transactions utilisant la technologie sans contact avec l'appareil du commerçant

Bon à savoir

Pour savoir si ta carte de débit te permet de faire une transaction avec la technologie sans contact, regarde si tu trouves ce symbole sur ta carte:)))



Attention !

Il est préférable de ne jamais écrire ton NIP. Si tu l'écris quand même, garde le papier où tu l'as écrit dans un endroit sécuritaire. Ta carte de débit et ton portefeuille ne sont pas des endroits sécuritaires!



La façon dont tu peux utiliser ta carte de débit dépend aussi du type d'appareil que possèdent les commerces ou les organisations où tu fais tes achats.

Parfois, les deux types de transactions sont disponibles, avec NIP ou sans contact. Tu peux alors choisir la façon que tu préfères.

D'autres fois, tu n'as pas le choix, et tu dois utiliser la seule façon disponible. Ce sera généralement la transaction avec NIP.

Bon à savoir

Ta carte de débit fonctionne dans tous les guichets et les appareils de paiement direct sur lesquels tu vois le mot *Interac*. C'est pratique quand tu n'as pas facilement accès à un guichet automatique de ton institution financière.

Attention, cependant, il y aura des frais si tu utilises le guichet automatique d'une autre institution financière que la tienne.



Transaction avec NIP

Pour faire un paiement avec NIP, tu dois d'abord insérer ou glisser ta carte de débit dans l'appareil.

Ensuite, tu as quelques étapes à faire :

- Confirmer le montant de ton achat
- Choisir le compte à partir duquel tu veux payer, même si tu as juste un compte !
- Composer ton NIP

Tu dois laisser ta carte dans l'appareil jusqu'à ce que tu puisses lire « Retirer la carte ». Si tu la retires avant, la transaction ne fonctionnera pas. Tu devras recommencer.

Tu remarqueras qu'il existe plusieurs modèles d'appareils et que les touches ne sont pas toujours au même endroit.

Au moment de payer, si tu as des questions ou si tu ne comprends pas bien comment l'appareil fonctionne, n'hésite pas à questionner l'employé qui te fait payer.

Si tu fais une erreur en composant ton NIP, ne panique pas. Il est souvent possible de revenir en arrière en utilisant le bouton jaune. C'est la touche de correction. Sinon, il est possible d'annuler la transaction avec le bouton rouge et de recommencer. Ce n'est pas grave, et cela arrive à tout le monde.



Il arrive à tout le monde de faire des erreurs en payant.
Si cela t'arrive, ne t'inquiète pas.

Transaction avec technologie sans contact

La transaction avec technologie sans contact est un moyen rapide de payer.

Si tu vois le signe de la technologie sans contact sur ta carte de débit et sur l'appareil du commerçant, c'est facile !

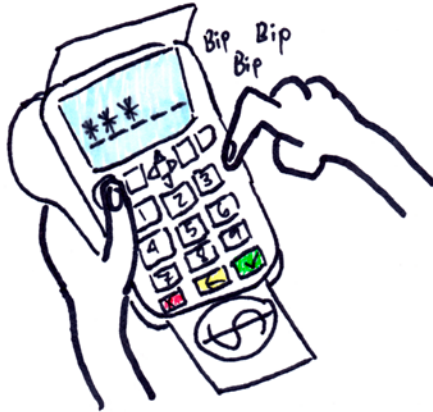
Tu n'as qu'à passer ta carte devant l'appareil. L'appareil lira la puce qui se trouve sur ta carte. Tu n'as pas besoin de composer ton NIP.

Bon à savoir

Repère le symbole de la technologie sans contact sur ta carte de débit et sur l'appareil du commerçant, si tu veux payer ainsi!)))



Toutefois, la plupart du temps, il y a une limite d'achat de 100\$ quand on utilise la technologie sans contact. Si ton achat est de plus de 100\$, tu devras composer ton NIP.



Pour les transactions avec NIP, tu dois insérer ta carte dans l'appareil et composer ton NIP.



Pour les transactions sans contact, tu n'as qu'à passer ta carte au-dessus de l'appareil.

Téléphone intelligent ou montre connectée

Tu peux aussi payer sans contact à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une montre connectée.

N'oublie pas, quand tu paies de cette façon, ce n'est pas ton téléphone ou ta montre qui paie en réalité, mais bien ta carte de débit avec l'argent qui se trouve dans ton compte !

4

Que faire si tu perds ta carte de débit

Si tu perds ta carte, il faut vite communiquer avec ton institution financière pour la faire bloquer, surtout si tu as l'option sans contact.

Tu peux aussi choisir de désactiver l'option sans contact si tu es inquiet que quelqu'un puisse utiliser ta carte au cas où tu la perdrais ou te la ferais voler.

À retenir

- Ta carte de débit permet de faire toutes sortes d'opérations dans ton compte.
- C'est aussi un moyen pratique de payer tes achats.
- Assure-toi de toujours la ranger dans ton portefeuille et de protéger ton NIP.
- C'est un accès direct à ton compte, donc à ton argent !